BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 100.*

—

Motion M1119.11 Eric Collomb (soutien fiscal à la création d'entreprises)[1]

Prise en considération (retrait)

Collomb Eric *(PDC/CVP, BR).* En préambule, permettez-moi brièvement de réexpliquer ce que veut cette motion. Cette motion demande une taxation différée pour les personnes physiques qui soutiennent la création d'entreprises. Comment? Eh bien une personne physique pourra mettre jusqu'à 100 000 francs dans le capital d'une société. Bien-entendu, ces 100 000 francs seraient exonérés de l'impôt l'année où ceux-ci sont déposés dans le capital d'une nouvelle société, puisqu'il ne s'agirait là que de nouvelles sociétés.

Il y a trois gagnants dans ce système et c'est pour cela que celui-ci est à mon avis intéressant. Les premiers gagnants, bien-entendu, sont les nouvelles entreprises. Ceux qui ont créé une entreprise savent très bien que trouver un capital, de l'argent frais pour créer une entreprise est extrêmement difficile. Avec cet apport d'un capital que je qualifierais de capital de proximité, de l'argent frais qui viendrait finalement de personnes physiques, on amènerait aux entreprises du capital plus facile, qui leur permettrait par la suite aussi de démarcher les banques et de trouver et lever un peu plus facilement des fonds auprès des banques.

Le deuxième gagnant est bien sûr la personne physique qui aura investi jusqu'à 100 000 francs dans une nouvelle société. Cette personne physique va bien entendu se soulager de l'impôt au moment où elle aura investi ces 100 000 francs. Elle payera l'impôt le jour où elle retrouvera son capital, pour autant qu'elle le retrouve, parce que bien sûr l'idée c'est aussi que la personne physique laisse ces 100 000 francs dans le capital de la société.

Et puis quoi qu'en pense le Conseil d'Etat, l'Etat est aussi gagnant dans cette aventure puisqu'avec ce mécanisme on arriverait à créer de nouvelles sociétés. Et créer de nouvelles sociétés, c'est créer de l'emploi, l'emploi c'est payer des salaires, c'est payer de l'impôt, ce sont aussi de nouveaux impôts sur le bénéfice et le capital de ces nouvelles sociétés. Dire que l'Etat est perdant dans cette aventure, c'est faux.

Mais je suis malheureusement obligé de retirer cette motion, parce que la loi sur l'harmonisation des impôts directs ne permet pas ce mécanisme. Donc, ça ne servirait à rien d'aller de l'avant avec une telle motion qui serait contraire au droit fédéral.

Par contre, au passage, j'aimerais dire que je suis tout de même un peu déçu du peu d'enthousiasme qu'a montré le Conseil d'Etat pour cette motion. En période électorale, on entend très souvent «soutien aux PME, création de nouvelles sociétés, économie forte»; les élections passées, plus personne! Et je pense que là, il faudrait quand même une fois qu'on réfléchisse à la chose; le soutien aux entreprises est primordial. J'ai comme l'impression quand même que le Conseil d'Etat a pris un certain plaisir à enlaidir la mariée, on est comme ça au moins sûr de ne pas avoir besoin de l'épouser. On reparlera de ce sujet parce que j'ai l'intention de déposer une initiative cantonale. Je suis déjà en contact avec un député vaudois et je souhaite qu'on arrive à déposer plusieurs initiatives cantonales pour mener à bien ce projet. Il faut savoir qu'en 2002, le conseiller national Charles Favre avait déjà tenté l'expérience au niveau du National et le Conseil fédéral avait répondu que ce sujet serait traité en 2008 avec la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises. Eh bien ce sujet a été laissé de côté. Donc, je pense qu'il serait bon aujourd'hui de revenir avec ce projet. En tout cas, je reviendrai et j'espère que le Conseil d'Etat sera un peu mieux disposé qu'il ne l'a été l'automne dernier.

> Cette motion étant retirée, cet objet est ainsi liquidé.

—

[1] Déposée et développée le 25 mai 2011, *BGC* juin 2011 p. 1326; réponse du Conseil d'Etat le 29 novembre 2011, *BGC* février 2012 p. 331.